

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE Québec
DIVISION DE Québec
NO COUR : 200-11-018941-099
NO SUR. : 43-1299635

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

Dans l'affaire de la faillite de :

Géomatique EMCO inc., personne morale
légalement constituée, ayant son siège social au
607, 6^e avenue de l'Aéroport, Québec (Québec)
G2G 2T4
(ci-après "la Débitrice")

RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU SYNDIC AUX CRÉANCIERS

CONTEXTE

Groupe Alta inc., en plus de ses opérations de recherche et développement (logiciel de traitement d'images géomatiques), détenait également 100% des actions de contrôle des filiales opérantes suivantes :

- **Hauts-Monts inc.** : entreprise spécialisée notamment dans l'acquisition aérienne d'images et de données destinées à des applications géomatiques.
- **Géomatique EMCO inc.** : entreprise spécialisée dans le traitement de données et d'images géomatiques ainsi que dans la fourniture de services spécialisés en télécommunications.
- **True-North Aviation inc.** : entreprise spécialisée dans l'entretien d'avions.

Groupe Alta inc. et ses filiales, ci-après collectivement « Groupe Alta » ou les « Débitrices », opéraient principalement du siège social situé au 607, 6^{ième} avenue de l'Aéroport (Québec). Elles avaient également des opérations à Lévis, à Beauport et à Montréal.

Globalement, Groupe Alta embauchait environ 150 personnes et générait un chiffre d'affaires de l'ordre de 15 M\$. Elle opérait une flotte de 6 avions et des équipements spécialisés (caméras, Lidar, etc.) à des fins d'acquisition aériennes. Au cours des deux dernières années, des investissements importants en recherche et développement, des pertes d'opérations, des problèmes liés au recouvrement d'une créance sur un projet en Afghanistan, ainsi que d'autres facteurs, ont créé une crise de liquidités qui a débutée au printemps 2009.

En raison de l'endettement important de Groupe Alta, cette crise de liquidités nécessitait des mises de fonds additionnelles des actionnaires. Des négociations entre les neuf actionnaires se sont déroulées pendant plusieurs mois, sans succès, en raison de désaccords importants sur différents aspects opérationnels de la société.

Rapport préliminaire du syndic aux créanciers

Au début décembre 2009, résultat de la pression grandissante sur les liquidités, la direction de Groupe Alta a pris la décision de se placer sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité en déposant, le 11 décembre 2009, un avis d'intention de faire une proposition en vertu de la partie III, section I, de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (ci-après « LFI »). PricewaterhouseCoopers inc. (ci-après « PwC ») a été nommé syndic à cet avis d'intention.

Parallèlement, le principal créancier garanti a présenté une requête, le 18 décembre 2009, afin d'obtenir la nomination d'un séquestre ayant les pouvoirs de solliciter des offres d'achat pour la totalité des actifs de Groupe Alta. PwC a alors été nommé séquestre aux biens des Débitrices.

Le ou vers le 8 janvier 2010, la direction de Groupe Alta, dans le cadre de l'avis d'intention, a présenté une requête afin d'obtenir une prolongation du délai prévu pour déposer une proposition. La Cour a accepté cette demande et fixé au 24 février 2010, la date à laquelle les Débitrices devaient déposer une proposition ou présenter une nouvelle requête pour obtenir une prolongation de délais.

Le 18 janvier 2010, le séquestre PwC a initié le processus de sollicitation d'offres d'achat. Dans le cadre de ce processus, plus d'une quarantaine d'acquéreurs potentiels, ayant des activités similaires ou complémentaires à celles des Débitrices, localisés au Canada ou aux États-Unis, ont été contactés. Ce processus s'est soldé par des ordonnances rendues les 1^{er} et 10 mars 2010 autorisant PricewaterhouseCoopers inc. à vendre, respectivement à Solutions Starquest inc. et Aéro-Photo (1961) inc., la quasi-totalité des actifs de Groupe Alta. Les deux transactions totalisent un prix de vente de plus de 4,2 millions de dollars. Sujet aux créances prioritaires, frais et honoraires, la totalité du produit de ces deux transactions devrait être versée au principal créancier garanti, à savoir la Banque Nationale du Canada.

Une fois ces deux transactions complétées, les actifs résiduels des Débitrices se résument à ce qui suit (sujets aux garanties de la Banque Nationale du Canada) :

Compagnie	Actifs	Valeur ('000 \$)	Commentaires
Groupe Alta inc.	Acura MDX - 2006	23 \$ (1)	Contrat de location
	Mazda Tribute - 2008	17 \$ (1)	Contrat de location
	BMW X5 – 2009	55 \$ (1)	Contrat de location
	5 comptes à recevoir	36 \$ (2)	Recouvrement indéterminé
	Crédits d'impôts à recevoir 2009	470 \$ (3)	Recherche scientifique et développement expérimental / Visa pré-compétitif
	Crédits d'impôts à recevoir 2010	Indéterminée (4)	Même nature que ceux de 2009
	Souscriptions à recevoir	900 \$ (5)	De 7 actionnaires

Rapport préliminaire du syndic aux créanciers

Compagnie	Actifs	Valeur ('000 \$)	Commentaires
Hauts-Monts inc.	Compte à recevoir litigieux de Louis Berger Group (Afghanistan)	Indéterminée (valeur comptable de l'ordre de 1M\$)	Le recouvrement de ce compte à recevoir était, en date de la faillite, entre les mains de procureurs américains
	2 comptes à recevoir	114 \$ (2)	Recouvrement indéterminé
Géomatique EMCO inc.	Compte à recevoir	23 \$ (2)	Recouvrement indéterminé
	Crédits d'impôts à recevoir 2009	570 \$ (3)	Crédit d'impôt pour la nouvelle économie et Crédit d'impôt pour la Cité du multimédia
	Crédits d'impôts à recevoir 2010	Indéterminée (4)	Même nature que ceux de 2009
True-North Aviation inc.	5 comptes à recevoir	41 \$ (2)	Recouvrement indéterminé

Notes :

- (1) Les 3 véhicules seront retournés aux crédit-bailleurs;
- (2) Les comptes à recevoir peuvent être libellés en dollars canadiens ou en dollars US. Certains d'entre-eux ont déjà été signifiés par Revenu Québec ou par l'Agence du revenu du Canada. Ces comptes à recevoir ont été ou seront également signifiés par le syndic;
- (3) Les déclarations d'impôts sur le revenu de l'exercice 2009 ont été complétées et seront transmises au MRQ et à l'ARC prochainement, avec notamment des directives d'affectation des crédits à l'encontre de sommes qui sont dues au titre de déductions à la source, le cas échéant.
- (4) Les déclarations d'impôts sur le revenu de l'exercice 2010, pour les 4 compagnies, de même que celles de 2009 pour True-North Aviation inc. et Hauts-Monts inc., seront produites sous peu par le syndic.
- (5) Les souscriptions à recevoir feront l'objet de procédures de recouvrement par le syndic, le tout en fonction des ententes qui prévalaient avec Groupe Alta inc.

Rapport préliminaire du syndic aux créanciers

Le 25 février 2010, compte tenu que les Débitrices n'ont pas déposé de proposition et n'ont pas présenté de requête pour prolonger le délai pour déposer une telle proposition, elles sont réputées avoir fait cession de leurs biens entre les mains de PwC, en sa qualité de syndic, le tout en fonction de ce qui est prévu à l'article 50.4 (8) de la LFI.

GESTES POSÉS EN QUALITÉ DE SYNDIC À LA FAILLITE

Depuis notre nomination à titre de syndic de faillite, nous avons :

- Publié l'avis de faillite dans le «Journal de Québec », édition du mercredi le 10 mars 2010;
- Entretenu de nombreuses communications avec des créanciers;
- Entretenu de nombreuses communications avec des employés;
- Entretenu de nombreuses communications avec les agences gouvernementales;
- Analysé et enregistré les preuves de réclamation reçues;
- Effectué les tâches du syndic relativement au « Programme de Protection des Salariés » et la communication avec Service Canada;
- Pris diverses mesures pour finaliser les tâches administratives et la comptabilité jusqu'à la date de la faillite;
- Pris diverses mesures pour la récupération des registres comptables et des documents d'administration de la Débitrice qui nous seront nécessaires dans l'administration de la faillite;
- Mandaté la firme Fasken Martineau Dumoulin (Me Gary Makila) afin d'obtenir une opinion légale sur la validité des garanties de la Banque Nationale du Canada;
- Confié la garde et la conservation des registres comptables et des documents d'administration de la Débitrice à Aero-Photo (1961) inc. et à Solutions Starquest inc., suite aux transactions sur les actifs;
- Remis des biens à des tiers et aux employés de la Débitrice;
- Émis une garantie de paiement à un fournisseur essentiel;
- Sécurisé les actifs et les diverses places d'affaires;
- Assuré les actifs.

Rapport préliminaire du syndic aux créanciers

ACTIFS

Les actifs de la Débitrice se résument à ce qui suit :

<u>ACTIFS</u>	<u>\$</u>	<u>Base d'évaluation</u>
Compte clients	22 672	Valeur comptable
Crédit d'impôt à recevoir 2009	570 000	Déclaration fiscale
Crédit d'impôt à recevoir 2010	<u>n/d</u>	Indéterminée
	592 672	

Comptes client :

- Il s'agit du solde d'un compte client aux livres de la Débitrice à la date de la faillite suite aux transactions complétées par le séquestre;
- Il s'agit d'un compte problématique et la valeur de réalisation est indéterminée à ce stade-ci.

Crédit d'impôt à recevoir :

- Il s'agit du crédit d'impôt pour la nouvelle économie et du crédit d'impôt pour la Cité du multimédia;
- Les déclarations d'impôts sur le revenu de l'exercice 2009 ont été complétées et seront transmises au MRQ et à l'ARC prochainement, avec notamment des directives d'affectation des crédits à l'encontre de sommes qui sont dues au titre de déductions à la source, le cas échéant;
- Les déclarations d'impôts sur le revenu de l'exercice 2010 seront produites sous peu par le syndic.

Rapport préliminaire du syndic aux créanciers

PRINCIPAUX CRÉANCIERS

Fiducie Présumée

Ministère du Revenu du Québec – Solde estimé à	63 917 \$
Agence du Revenu du Canada – Solde estimé à	49 536 \$

Sûretés relatives aux salaires

Réclamations en vertu de LFI 81.3 – Solde estimé à	61 882 \$
--	-----------

Créanciers garantis

Banque Nationale du Canada – Solde estimé à	2 200 000 \$
---	--------------

Le montant net de réalisation estimé des transactions de ventes des actifs par le séquestre à Solutions Starquest inc. et Aero-Photo (1961) inc. à été déduit de la créance de la Banque Nationale du Canada.

Créanciers non garantis

Montant déclaré au bilan lors de la cession (formulaire 78) :	2 060 661 \$
Plusieurs preuves de réclamation ont été reçues, pour un montant total de :	1 249 005 \$

Rapport préliminaire du syndic aux créanciers

RÉALISATION ESTIMATIVE ET DISTRIBUTION PROJETÉE

	<u>Valeur Estimée</u>
Actifs	
Comptes clients	11 336
Crédit d'impôt à recevoir 2009	570 000
Crédit d'impôt à recevoir 2010	n/d
	<u>581 336</u>
Passifs	
Fiducie présumée	113 453
Sûreté relative aux salaires	61 882
Créanciers garantis	2 200 000
Créanciers non garantis	<u>2 060 661</u>
	4 435 996
Distribution projetée avant honoraires et frais	
Réalisation estimée	581 336
Fiducie présumée	(113 453)
Sûreté relative aux salaires	(61 882)
Créanciers garantis	<u>(406 000)</u>
Montant disponible pour distribution avant honoraires et frais	<u>\$ -</u>

TRAITEMENTS PRÉFÉRENTIELS ET OPÉRATIONS SOUS-ÉVALUÉES

En notre qualité de consultant de la Banque Nationale du Canada, et en notre qualité de syndic à l'avis d'intention entre le 11 décembre 2009 et le 24 février 2010, nous avons suivi l'évolution des crédits d'exploitation depuis le mois de mai 2009. Sur la base de ce suivi, nous n'avons rien noté qui nous porte à croire que des transactions, qui pourraient être visées par les dispositions de la LFI portant sur les traitements préférentiels et opérations sous-évaluées, auraient été conclues.

DÉPÔT DE GARANTIE

Nous ne bénéficions d'aucun dépôt de tiers afin de garantir nos honoraires. Toutefois, Groupe Alta Inc. avait effectué une avance de 25 000 \$ à PwC afin de garantir les honoraires à être encourus en qualité de syndic à l'avis d'intention, pour les Débitrices. Une facturation finale des services rendus en cette qualité sera produite en date du 24 février 2010 et acquittée à même cette avance. Tout montant résiduel, le cas échéant, sera versé à l'actif de la Débitrice.

Rapport préliminaire du syndic aux créanciers

AUTRES SUJETS

Mandat de séquestre pour la Banque Nationale du Canada

Tel que mentionné précédemment, PricewaterhouseCoopers Inc. a été nommée séquestre le 18 décembre 2009, à la demande de la Banque Nationale du Canada.

Ce mandat est toujours en cours et nos honoraires et déboursés sont payables en fonction de nos taux horaires actuellement en vigueur et du nombre d'heures effectuées.

Daté de Québec, ce 17^e jour de mars 2010.

PricewaterhouseCoopers Inc.
Syndic de l'actif de Géomatique EMCO Inc.

Par :



Yannick Zicat, CA, CIRP, Syndic